

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de CASTELNOU**  
**DU Mardi 07 juillet 2020**

---

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

---

L'an deux mille **vingt à dix-huit heures** le Conseil Municipal de la commune de Castelnuou, régulièrement convoqué, le 07 juillet réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel HUGÉ , Maire.

PRÉSENTS: MM. Michel HUGÉ, David AUSSEIL, Mickaël BARBALIC, Michel DESPREZ, Jean-Paul FRANCO, Hubert MANNANT, Chantal QUETELARD, Anne-Marie TAILLANT , Christel TIESSE,

EXCUSES: MM. David RAMON, Marc COFFINET

ABSENTS:

PROCURATION: David RAMON a donné procuration à Michel HUGÉ , Marc COFFINET a donné procuration à Christel TIESSE

Mme Chantal QUETELARD a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

**1 – Approbation du Compte Administratif 2019**

Monsieur Michel HUGÉ , nouveau maire , présente à l'assemblée le Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, constate l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, approuve les résultats et lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2019 .

**2 – Approbation du Compte de Gestion 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2019

**3 – Affectation des résultats 2019**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'excédent de fonctionnement :

Le Conseil Municipal statue sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement :

<b>Affectation en réserves à l'article 1068</b>	<b>38 761,42</b>
<b>report au budget primitif 2020 à l'article 002 :</b>	<b>290 223,17</b>

#### **4- Vote des taux d'imposition 2020**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les bases d'impositions de 2019 ainsi que celles qui ont été notifiées pour l'année 2020, il rappelle à l'Assemblée les taux votés l'année précédente et présente le produit fiscal obtenu à taux constants.

Monsieur le Maire estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à une modification des taux des taxes directes locales. Les taux pour l'année 2020 restent inchangés.

<b>Taxe</b>	<b>taux</b>	<b>Produits attendus</b>
Taxe d'habitation	13,13 %	71 138
Taxe foncière bâti	10,10 %	36 824
Taxe foncière- non bâti	42,21 %	17 433
Total		54 258

#### **5 – Approbation du Budget Primitif 2020**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'adopter le Budget Primitif pour l'année 2020, en l'état, en raison des retards dus au Covid-19. Le budget primitif 2020 est voté tel quel et la commission des finances travaillera en septembre sur ce budget, afin d'y apporter des propositions de modifications pour le reste de l'année. Ces propositions seront votées par le conseil en temps utile en fonction de nos orientations politiques.

Les charges de fonctionnement actuelles (environ 50 % du budget municipal) se situent dans une fourchette satisfaisante. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant au Budget Primitif ainsi présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité ce budget primitif pour l'année 2020 tel que présenté ci-dessus, et dit que le Budget Primitif sera transmis à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

#### **6- Acquisition d'un nouveau camion :**

Après plusieurs études, les véhicules électriques n'étant pas assez performants, le choix se fait sur un véhicule thermique pratiquement neuf, avec 3 places avant, avec seulement 60 km au compteur. Le département finance 49 % du prix total de 20 400€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés l'acquisition du véhicule.

#### **7- vente de parcelles à la famille ROBLEDILLO :**

Après une longue procédure, ces parcelles sans maître sont revenues de droit à la municipalité. Il a été convenu dans la précédente mandature que, à l'issue de cette démarche initiée par la famille Roblédillo, éleveurs, la mairie rétrocéderait à l'euro symbolique à cette famille ces parcelles. Finalement en accord avec les acquéreurs, il a été décidé de vendre ces terres au prix légal fixé par la SAFER à hauteur de 2000,00 euros.

Le conseil municipal vote pour cette décision à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Vu les délais des démarches administratives devant notaire, la famille ROBLEDILLO a l'autorisation d'exploiter dès maintenant les terres concernées.

## **8 désignation des représentants de la commune suite au renouvellement des conseillers municipaux**

### **Délibération désignant 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au SIP des Aspres :**

élus : David AUSSEIL délégué titulaires, Marc COFFINET délégué suppléant

### **Délibération désignant 2 délégués titulaires t 1 délégué suppléant au S.M.F des Aspres**

élus : Michel HUGÉ et Anne-Marie TAILLANT délégués titulaires et David AUSSEIL délégué suppléant

### **Délégués à la communauté de communes des Aspres :**

élus Michel HUGÉ TITULAIRE , Anne-Marie TAILLANT suppléant

### **Délibération désignant 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au SYDEEL 66**

élus Michel HUGÉ TITULAIRE , David AUSSEIL suppléant

### **Délibération proposant une liste de 24 noms pour le choix par les Finances Publiques des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des Impôts directs.**

### **Délégués pour l'Association des plus beaux villages de France :**

élus délégué titulaire : Anne Marie Taillant, suppléant Jean-Paul FRANCO , Michel HUGÉ

**Le conseil municipal** vote à l'unanimité de ses membres présents et représentés la désignation des délégués titulaires et suppléants des organismes ci-dessus.

## **9- Listing des commissions :**

Dans les commissions internes tout élus peut participer de droit, pour les commissions ouvertes au public, les personnes intéressées pourront s'inscrire pendant l'été par mail.

<b>Commissions</b>	<b>Libellé</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres élus</b>
Commission interne obligatoire fermée	Budget / finances	Titulaire : Michel Hugé Supp : J-P Franco	A-M Taillant C- Tiesse Hubert Mannant
Commission interne obligatoire fermée	Action sociale	T : Anne Marie Taillant Supp : Christel Tiesse	Chantal Quetelard
Commission interne ouverte issue de notre programme	Tourisme	T : J-P Franco Supp : Anne marie Taillant	Christel Tiesse
Commission interne		T : J-P Franco	Frédéric Rossband

ouverte issue de notre programme	Communication	supp : Michaël Barbalic	Hubert Mannant Michel Desprez
Commission interne ouverte issue de notre programme	Culture	T : J-P Franco Supp : Chantal Quélelard	Jacques Viñas Christel Tiesse Anne-Marie Taillant
Commission interne ouverte issue de notre programme	Commerce	T : J-P Franco Supp : Michel Desprez	
Commission interne ouverte issue de notre programme	Voirie	T : David Ausseil Supp : David Ramon	Michel Hugé Michel Desprez
Commission interne ouverte issue de notre programme	Sécurité- Sécurité incendie	T : David Ausseil Supp : Michaël Barbalic	Michel Desprez
Commission interne ouverte issue de notre programme	Agriculture Environnement	T : David Ausseil Supp : David Ramon	
Commission interne ouverte issue de notre programme	Bien vivre ensemble Vie locale	T : Anne Marie Taillant Supp : Chantal Quélelard	Christel Tiesse
Commission interne fermée issue de notre programme	Affaires générales législation	Titulaire : Michel Hugé Supp : Hubert Mannant	
Commission interne ouverte issue de notre programme	Grands travaux Patrimoine urbanisme	T : Hubert Mannant Supp : A-M Taillant David Ausseil	J-P Franco

**Le conseil municipal vote à l'unanimité de ses membres présents et représentés la désignation des délégués titulaires et suppléants des commissions ci-dessus.**

**10- délibération autorisant le maire à représenter la commune en justice relatif au recours contre l'autorisation d'implanter un parc éolien à Passa.**

**Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le maire à représenter la commune en justice pour cette affaire.**

**Le maire précise que toute démarche en justice quel qu'en soit la raison ne se fera qu'après un vote du conseil municipal.**

## Questions diverses

- Demande de Mme Nicole Moine d'utiliser temporairement la cave de la « casa Bourguère » pour entreposer du matériel et des boissons.

Le conseil municipal vote à 9 voix pour, et 2 contre pour la location de la cave ; une convention sera rédigée et définira les modalités de cette location.

- Mezzanine « Maison Legrand » M Hubert Mannant demande la reprise du contrat de location loyer 50 euros du local anciennement loué par M. Guerne. Après avoir demandé à M. Mannant de quitter la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour cette location ; une convention sera rédigée et définira les modalités de cette location.

- Cérémonie du 14 juillet :

En fonction des prochaines directives gouvernementales attendues pour le 10 juillet, et en fonction des nouvelles règles sanitaires, il est décidé d'organiser une cérémonie pour le 14 juillet : dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts, suivi d'un apéritif républicain.

- M et Mme Dupré :

M et Mme Dupré se sont installés sans demande préalable au bord de la départementale dans le virage, devant l'office du tourisme pour y vendre des petits bracelets de leur fabrication. Constatant la situation et le danger potentiel, M. le Maire leur a demandé de ce déplacer sur la terrasse devant la tente de l'O.T. et de ne pas rester au bord de la route. En contre partie ces personnes ont accepté de distribuer bénévolement les prospectus touristiques du village, car l'office chargé de cette fonction, n'a pas prévu d'ouvrir cette saison. Devant l'image peut claire de la double fonction, commerciale et touristique, le conseil municipal a décidé de trouver une autre solution.

- Gestion des Parkings :

Devant les garages, il y a lieu de faire rectifier le cadastre, la mairie étant propriétaire du terrain. Une réflexion est nécessaire pour savoir qui se gare où. Entre les propriétaires, les locataires, les salariés des commerces et restaurants, les intervenants, le personnel municipal, les acteurs du marché, les exposants, les touristes, etc. Une réflexion s'impose Un groupe pour y réfléchir : Jean Paul Franco, Michel Desprez, Hubert Mannant.

- Projet salle des Tilleul :

Ce projet important et urgent (mise aux normes) sera traité par une commission. La première démarche est de choisir un architecte et de définir de manière précise les besoins de la commune sur ce gros chantier. Le montant total de l'auto financement municipal et des aides possibles donnent une enveloppe globale de 250.000 euros.

Groupe de travail avec Hubert Mannant, David Ausseil, Jean Paul Franco, Michael Barbalic.

- Biens sans maître

Après le résultat de la démarche des biens sans maître des parcelles « Roblédillo », le maire propose de recenser sur la commune les parcelles inexploitées et non entretenues depuis longtemps afin d'enclencher des procédure d'acquisition par la mairie.

- le 1<sup>er</sup> lundi d'octobre, conseil municipal pour voter le budget supplémentaire

- Le marché :

M. le maire a été sollicité par les gestionnaires du marché pour participer au financement des musiciens cet été. Une discussion permet de préciser s'il est souhaitable que la mairie participe à ce type de dépenses. Faut-il aider à l'embellissement des cabanes ? ou payer des musiciens ? Certains refusent toute aide aux « affaires privées ». Cependant les commerçants sont regroupés en association... Pas de décision de prise pour l'instant.

- banque :

Des personnes demandent un distributeur de billets au village. Mickaël Barbalic s'occupe de se renseigner à ce sujet, ainsi que pour les problèmes de réseau.

- Panneaux

Retirer les panneaux inutiles et périmés, exemple « Les bourriquitots ».

- logement de l'ancienne école : M, Château David, viticulteur le loue pour un loyer de 400€ mensuel.

- Auxineill : Problème de haies à l'Auxineill, les employés communaux vont s'en occuper pour améliorer la visibilité

- Risque remparts / lavoir :

faire intervenir un expert, et faire analyser l'eau, faut-il mettre un panneau, et si oui lequel ?

- La question se pose d'un deuxième communal, hors saison au village, à voir

**Vu par nous, maire de la commune de CASTELNOU**

**Pour être affiché le**

**A la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884  
A CASTELNOU le**

**Le maire,**

**Michel HUGÉ**